



Éditorial

TOUTES LES LIBERTÉS, POUR TOUS !

Dans le monde actuel, des mouvements autoproclamés religieux instrumentalisent des conflits anciens ou latents pour les investir religieusement. En exprimant en termes religieux un « conflit classique », ils le radicalisent et l'exacerbent. Il suffira de citer la Centrafrique, la Syrie, le très vieux conflit Israël-Palestine qui n'a pas toujours été « religieux », l'Indonésie, le Pakistan, etc.

Face à cette conflictualité, certains croyants s'engagent dans des actions de solidarité. On voit fleurir des ONG confessionnelles de soutien, des observatoires de l'islamophobie, ou de la christianophobie... C'est légitime. Encore que cette course à la première place du palmarès des victimes paraisse quelque peu indécente. Chacun vient en aide aux opprimés. Mais cette bonne volonté qui se veut un remède aux maux de notre temps risque de les aggraver : la solidarité intra confessionnelle ne fait que nourrir les conflits confessionnels latents et risque d'internationaliser des antagonismes locaux. Sans le vouloir, on alimente ce fameux « choc des civilisations » qu'on prétend écarter. Effet pervers de nos solidarités !

C'est pourquoi, il est indispensable que ceux qui luttent contre les discriminations religieuses, luttent contre toutes les discriminations, et pas seulement celles qui affectent leurs « frères dans la foi ». Positivement, qu'ils promeuvent le pluralisme des cultures et des religions.

L'enfer est pavé de bonnes intentions, dit-on. C'est particulièrement le cas pour ceux luttent contre les atteintes à la liberté religieuse. En ce domaine, la pierre de touche consiste dans l'aptitude à défendre la liberté de religion de ceux qui n'appartiennent pas à notre camp. Il faut défendre la liberté, toutes les libertés, les libertés de tous.

Antoine Sondag
antoine.sondag@lebret-irfed.org

La liberté de religion et de croyance dans le monde.

Par Pierre Morel

Après une carrière diplomatique qui l'a mené aux postes d'ambassadeur de France à Moscou, Beijing et au St Siège, Pierre Morel est aujourd'hui le directeur bénévole de l'Observatoire Pharos pour le pluralisme des cultures et des religions.

www.observatoirepharos.com

La liberté de religion et de croyance, qui est une liberté fondamentale, doit être abordée à partir des grands textes normatifs des Nations Unies. Ils peuvent faire débat ici ou là, mais ils sont universellement reconnus et restent irremplaçables.

Notre sujet prend aujourd'hui une importance croissante, sous l'effet de la mondialisation. On constate tout à la fois une montée en puissance du religieux au sein des Etats, mais aussi à l'échelle de régions entières voire de continents. Il faut essayer de prendre une vue d'ensemble, en se gardant notamment des simplifications abusives sur le thème du « conflit des civilisations » ; mais il faut également reconnaître l'extrême diversité des situations particulières.

1. Une évolution rapide

Depuis l'époque des Lumières, une longue tradition humaniste a considéré que le progrès de la modernité devait s'accompagner d'un recul de la religion. Cette vision « progressiste » n'a certes pas été la seule, mais elle s'est largement répandue, en particulier en Europe ; elle a en outre été imposée par la force dans les régimes totalitaires. Après la chute de ces régimes, la religion a retrouvé sa place dans les sociétés concernées, de façon souvent inégale ; plus généralement, le déclin général des idéologies a favorisé un regain d'intérêt pour la dimension spirituelle ; enfin l'accélération de la mondialisation a bousculé les grandes religions qui, sous des formes très diverses, se sont présentées comme une riposte, un

recours ou un refuge face aux effets les plus déconcertants de cette mutation.

Cette vision simpliste d'un jeu à somme nulle entre religion et modernité doit donc être dépassée si l'on veut aborder la situation réelle de la liberté religieuse dans le monde.

Le constat généralement admis est que 80% des habitants de la planète adhèrent à une religion ou à une croyance et que, parmi eux, les trois-quarts sont entravés d'une façon ou d'une autre dans l'exercice de cette liberté.

La situation globale se présente donc de façon complexe : la croyance rebondit en quelque sorte du fait de la modernité, la foi cherche à répondre à la rationalité triomphante, et ce que l'on a ainsi appelé « le retour du religieux » se développe dans un contexte souvent conflictuel. Par delà les traditions, les idéologies, les structures sociales ou les systèmes de gouvernement, une tension persiste dans la relation entre la politique et la religion, entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Il s'agit donc de la maîtriser, de la canaliser et de l'organiser autant que possible, car elle influe directement sur la vie des personnes et des sociétés, sans que l'on puisse jamais être assuré que l'on a trouvé la formule appropriée. Ceci est encore plus vrai pour les minorités religieuses, qui se retrouvent souvent dans la situation de « victimes au carré », contraintes tout à la fois par les pouvoirs publics et par la religion dominante. Depuis une génération, plusieurs bouleversements majeurs ont remodelé la relation entre politique et religion à l'échelle

mondiale, en débordant très largement le contexte propre à chaque pays.

L'élection du pape Jean Paul II en octobre 1978 et l'écho qu'elle a suscité à l'est de l'Europe ont contribué à l'effondrement du système soviétique en 1991, mais cette évolution historique s'est fort heureusement développée par étapes, de façon négociée, en Pologne même comme à l'échelle du continent. (etc.)

L'étape suivante, en janvier 1979, a été au contraire très violente : la chute du shah d'Iran sous l'effet de la révolution khomeyniste a installé un régime que l'on peut qualifier de théocratique, puisque le rôle du « guide suprême » consacre l'emprise de l'islam chiite sur l'ensemble de la vie du pays. (...) Force est de constater, trente ans après, que la révolution iranienne a constitué un tournant majeur, comme en témoignent aujourd'hui la persistance aigüe de la crise iranienne sur le nucléaire, mais aussi la tension croissante, jusqu'à l'affrontement direct ou indirect, entre la tradition chiite et la tradition sunnite au sein de l'islam.

La chute du Mur de Berlin puis l'effondrement de l'Union soviétique ayant parachevé l'évolution amorcée quinze ans auparavant à Helsinki, un régime de libertés publiques s'est mis en place au centre et dans une certaine mesure à l'Est de l'Europe (etc.)

L'interférence entre le politique et le religieux atteint un niveau extrême avec les attentats du 11 septembre 2001. Le terrorisme d'inspiration islamique n'est pas apparu à ce moment-là, mais cette attaque directe et majeure contre les Etats-Unis crée une situation nouvelle : des acteurs politiques et militaires d'un type nouveau, non-étatiques, rassemblés ou coordonnés autour du projet d'instauration d'un « califat mondial », mais récusés par les autorités islamiques officielles, sont désormais capables de mener des actions stratégiques d'envergure ayant une répercussion mondiale. La guerre d'Afghanistan a ensuite montré que les moyens classiques n'offraient pas la bonne réponse, puisque les mouvements religieux qui ont aidé, abrité ou toléré Al Qaida dans la région ont rétabli leur emprise dans ce pays et l'ont accrue au Pakistan ; en outre, la guerre d'Irak, engagée pour d'autres raisons, a amplifié la rivalité entre sunnisme et chiisme.

Quant aux révolutions arabes, qui sont loin d'être achevées, elles ont connu, en moins de trois ans, une évolution paradoxale : nées d'une revendication de dignité et de liberté face à des régimes autoritaires, elles ont pris au dépourvu

les responsables religieux, y compris les mouvements fondamentalistes qui subissaient la répression. Mais les difficultés de la transition du pouvoir et l'absence de forces démocratiques organisées ont permis une reprise en main par les forces religieuses radicales, qui cherchent à récupérer le changement à leur profit : les partisans de la séparation ou de la distinction entre l'Etat et la religion se retrouvent sur la défensive ou menacés. Le durcissement tragique de la guerre civile en Syrie fait de ce pays le point de rencontre de tous les clivages qui se sont accentués au cours des dernières décennies : sunnisme/chiisme ; majorité musulmane/minorités chrétiennes ou autres ; Etats/mouvements terroristes ; constitution démocratique/charia ; partis politiques/chefs religieux.

Cette récapitulation inévitablement sommaire montre bien qu'en quelques années, la mondialisation est entrée dans une nouvelle phase : tout ne passe pas par la religion, bien sûr, mais il faut désormais prendre en compte le facteur religieux là où il ne semblait pas pertinent auparavant : on le constate en particulier pour les mouvements migratoires, le rôle des diasporas, la santé publique, l'éducation, etc. Mais la question la plus sérieuse pour nous aujourd'hui porte sur l'exercice même de cette liberté fondamentale dans un contexte à la fois plus divers et plus tendu. Ce qui est une revendication fondamentale pour les uns sera perçu par d'autres comme une atteinte inacceptable : le cas déjà évoqué des minorités religieuses vient à l'esprit, mais aussi la liberté de changer de religion et la liberté de ne pas croire, qui font pleinement partie de la liberté de religion et de croyance. C'est la question sensible des articles 18 et 19 de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* de 1948, qui a fait l'objet de réserves de la part de plusieurs Etats. La liberté d'expression a également été mise en cause ces dernières années avec la question du blasphème, et plus généralement du traitement diffamatoire des religions, qu'il s'agisse de l'antisémitisme, de l'islamophobie ou de l'antichristianisme.

2. Les grandes problématiques régionales

La question de la liberté de religion et de croyance se pose aujourd'hui un peu partout, mais selon des modalités différentes, dont on peut dégager les grands traits.

1. L'islam mobilise évidemment l'attention, mais il vaut mieux parler des islams, s'agissant d'une très vaste zone, qui va des

Philippines au Sénégal et de l'Asie centrale à la Tanzanie.

Il est trop tôt pour apprécier les effets des révolutions arabes sur les différents islams, mais il est sûr qu'une partie majeure se joue en ce moment dans ces pays. Les recompositions en cours entre les diverses forces politiques et sociales, l'évolution des comportements sociaux, les grands débats de principe et les compromis retenus orienteront l'exercice de la liberté de religion et de croyance dans l'ensemble de « l'oumma », la communauté de tous les musulmans. Une comparaison vient à l'esprit : si l'on a salué la chute du Mur de Berlin comme la fin d'une anomalie historique de cinquante ans, que dire de ces révolutions venues de la base qui remettent certes en cause des systèmes autoritaires établis depuis des décennies, mais posent aussi des questions plus fondamentales sur le rapport entre le croyant et la communauté, entre l'homme et la femme, entre la tradition et l'interprétation, qui, sous certains aspects, n'ont pas été réouvertes depuis des siècles, sans parler de l'accès désormais généralisé de ces sociétés à l'information immédiate et personnelle ?

Pour s'en tenir aux principaux défis pour la liberté religieuse « interne », dans chaque pays, le partage entre sunnites et chiites pose le problème de la situation des minoritaires de part et d'autre et, au sein même de chaque tradition, du degré de tolérance à l'égard des différentes écoles, avec une vigilance particulière pour la situation des confréries soufies. Hors des islams, outre le cas déjà évoqué des minorités chrétiennes, la situation des autres communautés restreintes, non-reconnues, voire jugées hérétiques, méritent une vigilance particulière, sans oublier les communautés juives qui se maintiennent encore dans quelques pays. Il n'est pas possible de passer ici chaque pays en revue même rapide, mais on peut considérer en règle générale que la situation réelle des minorités non-musulmanes est un bon indice pour prendre la mesure de la liberté effective de religion et de croyance. Il faut citer à tout le moins le cas extrême de l'Arabie saoudite, où la célébration de tout autre culte que l'islam, selon la tradition wahabite, est interdite par la loi.

Dans l'Afrique sahélienne et sub-saharienne, l'émergence de mouvements salafistes et même terroristes s'est accompagnée d'actions très violentes qui ont remis en cause des modèles relativement stables de coexistence et donc d'exercice de la liberté religieuse. Mais il faut aussi prendre en compte le fait que cette irruption du

dehors est facilitée par des rivalités locales d'ordre ethnique, politique, social ou économique, comme c'est le cas pour les actions de Boko Haram au Nigéria. Le risque de propagation de ces atteintes est très sérieux.

Dans le sous-continent indien, on ne peut pas oublier que cette région a été le théâtre de la plus grande migration religieuse forcée de l'histoire, au moment du partage de 1947 et de la création du Pakistan, dont les effets pèsent encore sur les minorités de chaque pays : la montée d'un hindouisme militant au cours des dernières décennies a créé de nouvelles tensions en Inde au détriment des musulmans et des chrétiens ; au Bangladesh, les revendications récentes des fondamentalistes ont provoqué des émeutes ; mais c'est au Pakistan que les menaces sont les plus lourdes pour toutes les minorités, musulmanes et non-musulmanes.

Au Myanmar, l'évolution récente et très attendue du régime a montré une fois de plus que ce genre de transition réveille de nouvelles tensions, y compris religieuses, notamment au détriment de la communauté musulmane des Rohingyas. Mais la situation la plus dérangeante dans cette région est sans doute celle de l'Indonésie : reconnu jusqu'à présent comme un exemple de vraie tolérance religieuse dans un contexte de prépondérance musulmane, ce vaste pays est soumis à de fortes pressions extrémistes, dirigées en particulier contre la communauté Aahmadiyya, qui est maintenant marginalisée.

2. L'Eurasie, c'est à dire l'est de l'Europe et l'Asie du nord, offre plusieurs traits communs au regard du sujet qui nous occupe. Cette zone est passée par une longue période de répression de la religion, mais a maintenant défini un modèle relativement stable, que l'on peut qualifier de quasi-concordataire, car il rappelle la stabilisation napoléonienne de la vie religieuse après les affrontements de la Révolution française : les religions établies bénéficient d'un statut plus ou moins officiel et donc contrôlé, qui redonne un rôle public aux responsables de ces Eglises et communautés ; mais les religions « nouvelles » ou les autres formes de croyance ne sont pas reconnues et peuvent même être pourchassées.

La Russie a adopté un régime relativement tolérant, gouverné par la loi de 1998, qui a établi une sorte de « protectionnisme religieux », officiellement destiné à faire face à l'arrivée des « sectes » dans le pays, mais qui assure en fait la prépondérance du Patriarcat orthodoxe, auquel des mis-

sions d'ordre social ont été confiées ainsi que l'établissement d'aumôneries, alors que la plupart des autres communautés sont placées dans une situation précaire.

En Asie centrale, les responsables musulmans, mais aussi, dans une moindre mesure, orthodoxes, catholiques, protestants et juifs bénéficient d'une protection officielle comparable au modèle russe, mais doivent jouer le jeu du pouvoir. En revanche, les mouvements islamiques fondamentalistes, qui attirent une partie de la jeunesse et des couches défavorisées, sont soutenus par des prédicateurs et des fonds en provenance, principalement, du Pakistan, de l'Inde et du Golfe, mais sont systématiquement poursuivis par les autorités, qui invoquent la menace terroriste.

La Chine assure l'encadrement des religions établies en les plaçant sous la tutelle d'une association patriotique pour chacune d'entre elles, et s'est ainsi accommodée du regain multiforme des pratiques religieuses dans la vie quotidienne. Mais elle montre en revanche une extrême vigilance, pour des raisons politiques, à l'égard des musulmans ouïghours, des bouddhistes tibétains et des sectes très structurées, en particulier le Falun gong.

Si le Vietnam connaît également une situation de type concordataire, qui inclut même, contrairement à la Chine, une négociation laborieuse mais régulière avec le Saint Siège, des pressions sont exercées au Laos sur les communautés religieuses. Il faut enfin relever le cas extrême de la Corée du Nord, où le contrôle et la pression du pouvoir excluent toute forme d'exercice de la liberté de religion et de croyance.

3. En comparaison avec les deux grandes régions précédentes, on peut considérer que le continent américain dans son ensemble ne présente pas de difficultés majeures au regard de la liberté de religion et de croyance. Il faut cependant citer le cas de Cuba, où, malgré les changements intervenus dans la Constitution, des pressions s'exercent sur des citoyens voulant agir dans la société en invoquant leurs convictions religieuses, et où certains cultes minoritaires connaissent des difficultés. La situation du Venezuela retient également l'attention.

Les Etats Unis ont très tôt mis en avant la liberté de religion et de conviction comme principe fondamental et considèrent volontiers qu'ils sont la référence en ce domaine. Leur histoire, construite sur une immigration régulière et de plus en plus variée, a installé une diversité quasi-illimitée, que les administrations récentes,

démocrates ou républicaines, cherchent désormais à promouvoir activement dans le monde. Depuis une loi spécifique adoptée en 1998, à la fin de la présidence Clinton, un dispositif important, organisé autour de la publication de rapports annuels, s'est mis en place au Congrès et au Département d'Etat pour surveiller et propager la liberté de religion et de conviction partout dans le monde, avec une vigilance particulière pour les cas les plus aigus, et le concours actif des organisations religieuses américaines. Ce cadre bien établi fait pourtant l'objet d'un réexamen par les experts et les représentants des grandes traditions religieuses : devant la montée du fait religieux, certains recommandent une intégration encore plus forte de ce dispositif dans la politique étrangère des Etats Unis.

4. Cette approche volontiers militante fait ressortir un certain décalage par rapport à l'Union européenne : les rapports déjà évoqués du Congrès, du Département d'Etat ou de diverses ONG considèrent notamment que plusieurs pays européens maintiennent certaines entraves à la liberté de religion ou de croyance, alors que ces derniers font valoir qu'il s'agit de mesures de sauvegarde adoptées par la voie démocratique ou relevant de décisions de justice.

Tout en intégrant la liberté de religion et de croyances dans sa politique très active en matière de droits de l'Homme, l'Union ne peut en effet ignorer la grande diversité de croyances et de religions qui prévaut en son sein, ainsi que la variété des statuts et des options nationales quant au régime des cultes (séparation, concordat ou religion d'Etat, entre autres). Tout en consolidant cette diversité des traditions, héritée d'une longue histoire qui fait partie de son identité, l'Union a mis en place, avec le Traité de Lisbonne, un dialogue « ouvert, transparent et régulier » des institutions européennes avec les représentants des Eglises, des organisations religieuses et des communautés de pensée, qui est une reconnaissance nouvelle de leur rôle dans la société.

Il n'est pas possible d'entrer ici dans un examen plus détaillé des principaux débats en cours en Europe, qui portent principalement sur la sécularisation, et sur l'émergence de nouvelles communautés religieuses, largement liées à l'immigration, en particulier la question des islamistes en Europe. Mais il faut relever la place croissante de ces débats internes et l'impact des révolutions arabes, qui a conduit les instances de l'Union et les

Etats membres à élaborer des « lignes directrices en matière de liberté de religion ou de conviction ».

Ce travail important met l'accent sur le cadre juridique international qui garantit ce droit absolu et universel, souligne la responsabilité des Etats quant à son plein exercice, et aborde très précisément la question sensible du rapport avec la liberté d'expression, en écartant la demande récurrente de criminalisation des attaques contre la religion par des « lois anti-blaspème » au profit d'un traitement différencié : selon leur degré de virulence, ces attaques relèvent de poursuites pour incitation à la haine ou du simple droit de réponse. La diversité, le respect, la tolérance et la connaissance des religions sont encouragés, mais la non-croyance et le changement de religion sont également reconnus comme faisant pleinement partie de la liberté de religion et de conviction. L'Union européenne va donc disposer d'un document de référence important, qui élargit l'approche jusqu'à maintenant très classique de sa politique des droits de l'Homme (libertés publiques, media et justice, essentiellement). Compte tenu de la sensibilité du sujet, elle se réfère aux normes internationales en soulignant sa volonté d'impartialité, qui consiste à défendre la liberté de croyance en tant que telle. Un mécanisme substantiel de mise en œuvre, de suivi et de coopération avec les organisations internationales compétente devrait permettre d'élaborer progressivement une approche plus développée du pluralisme.

Ce panorama sommaire permet au moins de prendre la mesure des processus en cours et de leur complexité.

On consultera des rapports complets sur la situation de la liberté religieuse en divers pays et sur des débats actuels autour de ces sujets, sur le site de l'Observatoire Pharos pour le pluralisme des cultures et des religions.
www.observatoirepharos.com

Libre propos



LA LIBERTÉ RELIGIEUSE EN DÉBAT.

Prenons une situation particulière : le port de tenues nommées «voile intégral» pour les femmes. L'on voit surgir des débats sans fin qui se retrouvent jusque dans les rangs des militants les plus sourcilleux sur les défenses des libertés.

Laissons de côté des militants radicalisés et dont les protestations cachent mal un rejet systématique de la religion et notamment de l'islam, ou encore qui font une lecture dévoyée et instrumentalisée de la « laïcité ».

La prise de position d'Amnesty International, au nom de la liberté religieuse et de la non-discrimination, contre le projet de légiférer sur la dissimulation du visage dans l'espace public, a fait l'objet de critiques virulentes. Il a opposé, et oppose encore, au sein même d'AI, plusieurs groupes : des défenseurs du droit des femmes à l'affranchissement des codes de leur communauté, et qui citent les combats risqués de femmes dans les pays des « révoltes arabes » ;

d'autres disent qu'il n'est pas question de vouloir l'émancipation de ces femmes à leur place ; d'autres sont soucieux d'un « vivre ensemble » que rend difficile cette dissimulation ; d'autres notent la progression des revendications religieuses (tant dans certains secteurs de notre société qu'au sein de l'Onu avec les pressions de l'OCI, Organisation de la Conférence des Etats islamiques, pour légiférer contre le blasphème) ; ils veulent mettre un coup d'arrêt à des avancées religieuses qui ont des aspects liberticides.

L'on aura compris que les principes incontournables qui président aux actions des défenseurs des Droits de l'Homme ne suffisent pas à les tenir à l'abri, sinon des doutes, du moins des égarements et des conflits qui ébranlent nos sociétés, concernant entre autres, la place des religions en leur sein.

Jeannine Thorat
Equipe lutte contre les discriminations
- Amnesty International France.

Derniers numéros parus



408-409 : *La démarche autobiographique, un outil au service des acteurs de développement*, par C. Vandernotte

410 : *La protection des droits de l'Homme par les mécanismes du droit international : la fin d'un rêve ?* par E. Sottas

411 : *Observer la pauvreté*, par Dominique Saint-Macary

412 : *Incertitudes et espoirs en Tunisie*, par Abd el Kader Ben Khemiss

413 : *Où va l'islam en Afrique de l'Ouest ?* par M.A. Pérouse de Montclos

414 : *L'économie verte en procès*, par Yves Berthelot

415 : *Gouverner un monde complexe*, par René Passet

416 : *L'économie solidaire au service d'un développement intégral, démocratique et durable*, par Maria Angelina de Oliveira et Adriana Bezerra Cardoso

Développement et civilisations est une publication éditée depuis 1972 sous divers noms par l'association Développement et Civilisations - Lebrete-Irfe - 49, rue de la Glacière - 75013 PARIS - FRANCE - 33(0)1.47.07.10.07 - contact@lebrete-irfe.org

L'association Développement et Civilisations - Lebrete-Irfe anime un réseau d'acteurs de développement solidaire présents sur tous les continents.

Directeur de la publication : Yves Berthelot - **Rédacteur en chef :** Antoine Sondag - **Conseil de rédaction :** Claude Baehrel, Yves Berthelot, Karine Besses, Roland Colin, Isabelle Duquesne, Karine Meaux, Anouk Coqblin, Denise Sanou.

La reproduction des textes publiés est autorisée à la seule condition que soit clairement indiquée la source, avec les coordonnées de *Développement et civilisations*. Un exemplaire du document reproduisant le texte doit être envoyé à l'adresse de la publication.

Pour soutenir nos actions : chèque en euros, CHF ou US\$ à l'ordre de Développement et Civilisations - Lebrete-Irfe

Virements bancaires : en France : LA POSTE FR10-2004-1010-1233-2971-2T03-350 (BIC : PSSTFRPPSCE) ou en Suisse : RAIFFEISEN - Genève, N°IBAN CH41 8018 1000 0074 9583 6 CHF (SWIFT : RAIFCH22)

ISSN 1951-0012 - Imprimerie IGC Communigraphie - St Étienne - 04 77 92 04 80 - Imprimé sur papier recyclé

